
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 3 juin 2020

Le mercredi 3 juin 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc pour une partie des membres en raison des mesures sanitaires liées aux Corona virus et en visio/audio-conférence, sur la convocation adressée le 28 mai par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Participants en présentiel :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Présents en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Jacky GELINEAU
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu à Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200603-2020-15-B-DE Date de télétransmission : 16/06/2020 Date de réception préfecture : 16/06/2020
--

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 17

Organisation de réunions de Bureau partiellement ou totalement à distance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le projet de règlement transmis avec la convocation,

Considérant qu'en raison de difficultés techniques de dernières minutes, la solution technique envisagée : Team's Pro à laisser place à l'utilisation de Jitsi ou à des appels téléphoniques ;

Considérant qu'après en avoir débattu, les membres du Bureau ont décidé de modifier le règlement en conséquence ;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ adoptent les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement joint et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



[Signature]
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20200603-2020-15-B-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 3 juin 2020

Le mercredi 3 juin 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc pour une partie des membres en raison des mesures sanitaires liées aux Corona virus et en visio/audio-conférence, sur la convocation adressée le 28 mai par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Participants en présentiel :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Présents en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Jacky GELINEAU
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu à Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200603-2020-16-B-DE Date de télétransmission : 16/06/2020 Date de réception préfecture : 16/06/2020
--

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 17

Retrait de la délibération d'attribution du marché alloti de suivis naturalistes des sites NATURA 2000 de Méron et de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence relatif procédure de marché de prestations intellectuelles « Suivis naturalistes et apport d'une expertise écologique dans le cadre de l'animation de 2 sites Natura 2000 » publié le 16 janvier 2020 au BOAMP,

Vu la délibération 2020/14/B du Bureau en date du 18 février 2020,

Considérant que par délibération en date du 18 février dernier, le Bureau a décidé l'attribution des deux lots du marché alloti de suivis naturalistes des sites NATURA 2000 de Méron et de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau à la Ligue de Protection des oiseaux pour un montant pour le lot 1 de 53 895,00 euros HT et pour un montant pour le lot 2 de 67 160,00 euros HT ;

Considérant d'une part, que le montant global de ce marché a été mal évalué par les services et les offres sont toutes, de ce fait, supérieures au montant indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) et au BOAMP ;

Considérant d'autre part, que les pièces demandées aux candidats, dans la publicité, pour déposer leur offres, pourraient être considérées comme contradictoires avec celles mentionnées dans le règlement de la consultation ;

Considérant de plus, que les références juridiques sont pour certaines erronées car l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 sont à ce jour abrogés ;

Considérant enfin, que le règlement de la consultation fait état d'une notation équivalente à 0 en cas de non-respect, par un candidat, des conditions imposées par le règlement de la consultation lors du dépôt de son offre alors même que dans ce cadre, l'offre doit être considérée comme irrégulière et ne peut faire l'objet d'une notation ;

Considérant qu'en raison de ces erreurs, les courriers d'informations des candidats n'ont pas été envoyés et les marchés n'ont pas été signés ;

Considérant les risques de contentieux au vu du faible écart entre les notations des offres;

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200603-2020-16-B-DE Date de télétransmission : 16/06/2020 Date de réception préfecture : 16/06/2020
--

Les membres du Bureau, à l'unanimité

- ✓ approuvent le retrait de la délibération 2020/14/B en date du 18 février 2020 attribuant les deux lots du marché alloti de suivis naturalistes des sites NATURA 2000 de Méron et de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau à la Ligue de Protection des oiseaux pour un montant pour le lot 1 de 53 895,00 euros HT et pour un montant pour le lot 2 de 67 160,00 euros HT;

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

16 JUIN 2020

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20200603-2020-16-B-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 3 juin 2020

Le mercredi 3 juin 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc pour une partie des membres en raison des mesures sanitaires liées aux Corona virus et en visio/audio-conférence, sur la convocation adressée le 28 mai par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Participants en présentiel :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Présents en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Jacky GELINEAU
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu à Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20200603-2020-17-B-DE Date de télétransmission : 16/06/2020 Date de réception préfecture : 16/06/2020
--

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 17

Déclaration sans suite de la procédure de marché public de suivis naturalistes des sites Natura 2000 de Méron et de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2185-1,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence relatif procédure de marché de prestations intellectuelles « Suivis naturalistes et apport d'une expertise écologique dans le cadre de l'animation de 2 sites Natura 2000 » publié le 16 janvier 2020 au BOAMP,

Vu la délibération 2020/14/B du Bureau en date du 18 février 2020,

Vu la délibération 2020/17/B du Bureau en date du 3 juin 2020,

Considérant que des erreurs dans la procédure ont été constatées ;

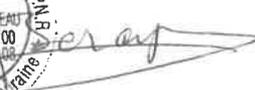
Considérant que les courriers d'informations des candidats n'ont pas été envoyés et les marchés n'ont pas été signés ;

Considérant le retrait de la délibération 2020/14/B en date du 18 février 2020 attribuant les deux lots du marché alloti de suivis naturalistes des sites NATURA 2000 de Méron et de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau à la Ligue de Protection des oiseaux pour un montant pour le lot 1 de 53 895,00 euros HT et pour un montant pour le lot 2 de 67 160,00 euros HT;

Les membres du Bureau, à l'unanimité

✓ déclarent sans suite pour motif d'intérêt général la procédure susvisée.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER



Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20200603-2020-17-B-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 3 juin 2020

Le mercredi 3 juin 2020, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc pour une partie des membres en raison des mesures sanitaires liées aux Corona virus et en visio/audio-conférence, sur la convocation adressée le 28 mai par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Participants en présentiel :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

Présents en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Jackie PASSET, C.C. Beaugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Jacky GELINEAU
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu à Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
M. Philippe GUILLARD, C.C. Chinon, Vienne et Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 17

Annulation paiement redevance 2019 et 2020 marque « Valeurs Parc naturel régional »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 novembre 2018 qui fixent les contributions pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine anime un réseau de 61 bénéficiaires de la marque "Valeurs Parc naturel régional";

Considérant que la COVID-19 a entraîné une situation économique très difficile pour ces partenaires, le tourisme en Val de Loire étant une activité de 1er plan et saisonnière, principalement de février à octobre ;

Considérant que face la nécessité pour ces entreprises de refaire rapidement de la trésorerie, il semble opportun de conclure un avenant à la convention marque de chacun des bénéficiaires prévoyant l'annulation de la redevance marque 2019, mandatée ou à mandater, et 2020, à régler en 2021;

Les membres du Bureau à l'unanimité

- ✓ décident l'annulation des créances 2019 et 2020 pour les détenteurs de la marque « Valeurs Parc naturel Régional »;
- ✓ décident l'annulation des titres de recettes correspondants ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout avenant aux conventions conclues qui prévoit les modalités de cette annulation;
- ✓ autorisent le Président à signer tous documents y afférent.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le

16 JUIN 2020



Benoît BARANGER

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20200603-2020-18-B-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020